



Information

Budget de 1998

Table des matières

Le budget de 1998 : aperçu

Situation et perspectives financières du Canada

Situation et perspectives économiques du Canada

Bourses d'études canadiennes du millénaire

Allègements fiscaux pour les Canadiens

Bâtir une société solidaire

L'emploi chez les jeunes



Dans la présente publication, les termes du genre masculin
utilisés pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1998)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ces documents doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :
Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, Ottawa K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/1998-6F
ISBN 0-662-82670-1





Information

Budget de 1998

Le budget de 1998 : aperçu

Le plan adopté par le gouvernement pour bâtir une économie forte et une société solidaire porte fruit. Puisque le déficit budgétaire est sur le point d'être éliminé, le prochain défi à relever sur le plan financier consiste à réduire la dette.

- Le budget de 1998 prévoit la poursuite d'une saine gestion économique et financière, de même qu'un nouveau Plan de remboursement de la dette.
- Il propose la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances en vue de faciliter l'accès des Canadiennes et des Canadiens aux connaissances et aux compétences requises pour exploiter les perspectives d'emploi qu'offre le XXI^e siècle.
- Le budget instaure un premier allègement fiscal général, qui profitera avant tout à ceux qui en ont le plus besoin. Des allègements fiscaux généraux et ciblés totalisant 7 milliards de dollars sur trois ans seront accordés surtout aux Canadiens à revenu faible ou moyen.
- Quatre-vingts pour cent des nouvelles mesures de dépenses ont trait aux deux priorités qui importent le plus aux Canadiens – l'accès aux connaissances et aux compétences ainsi qu'une aide accrue dans les domaines de la santé et de l'éducation grâce à une hausse des transferts aux provinces.



Une économie forte

Élimination du déficit

- Le budget sera équilibré en 1997-98. Ce sera la première fois depuis 1969-70.
- Le budget sera également équilibré en 1998-99 et en 1999-2000. Il y a près de 50 ans que le budget fédéral n'avait pas été équilibré pendant trois exercices consécutifs.
- Sur la base de mesures comparables, le Canada domine les pays du Groupe des Sept (G-7) quant au solde budgétaire.

Réduction du fardeau de la dette

- Le prochain défi sur le plan financier consiste à alléger le fardeau de la dette. Même si le ratio de la dette au PIB, soit le rapport entre la dette et la production, a commencé à diminuer, il est encore trop élevé.
- En 1996-97, le ratio de la dette au PIB du Canada a affiché son premier recul significatif en 25 ans, pour s'établir à 71,1 p. 100, contre 71,9 p. 100 en 1995-96. Cela signifie que l'économie commence à croître plus rapidement que la dette, allégeant ainsi le fardeau de la dette pour l'économie. Le ratio de la dette au PIB diminuera encore en 1997-98 et en 1998-99, et il devrait continuer de chuter en 1999-2000.



- Le budget de 1998 propose de placer le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante permanente en appliquant une stratégie à deux volets : continuer d'investir pour appuyer une solide croissance économique et mettre en place un plan de remboursement de la dette qui réduira le niveau de la dette en termes absolus.

Le Plan de remboursement de la dette

Le Plan de remboursement de la dette repose sur trois éléments clés :

- des plans financiers sur deux ans fondés sur des hypothèses de planification économique prudentes, comme par le passé; le plan en vigueur renferme un engagement d'équilibrer le budget en 1998-99 et en 1999-2000;
- l'inclusion, dans le plan financier de chaque année, d'une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars;
- l'affectation de la réserve pour éventualités, si elle n'est pas requise, au remboursement de la dette publique. Jusqu'à 9 milliards de dollars pourraient être remboursés au titre de la dette d'ici 2000-01.

Objectifs en matière d'inflation

Pour conserver les gains découlant d'une faible inflation, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont convenu de proroger, jusqu'à la fin de 2001, les objectifs existants en matière d'inflation, qui maintiennent cette dernière dans une fourchette de 1 à 3 p. 100. Cette prorogation, couplée à l'assainissement des finances publiques, aidera à maintenir les faibles taux d'intérêt qui ont stimulé la création d'emplois et la croissance économique au Canada.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances

Le présent budget s'inspire des mesures prises dans les budgets précédents pour améliorer l'accès des Canadiens aux connaissances et aux compétences requises pour obtenir de meilleurs emplois, aujourd'hui et demain. La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, proposée par le gouvernement, rendra plus accessibles et plus abordables les connaissances et les compétences dont les Canadiens auront besoin pour obtenir de meilleurs emplois et accroître leur niveau de vie au XXI^e siècle.

La Stratégie comporte sept volets :

- fournir des bourses d'études canadiennes du millénaire de 3 000 dollars en moyenne à plus de 100 000 étudiants chaque année; en outre, jusqu'à 25 000 étudiants ayant des enfants ou d'autres personnes à charge et qui éprouvent des difficultés financières pourront recevoir la nouvelle subvention canadienne pour études;
- accroître le soutien à la recherche de pointe et aux étudiants diplômés en haussant le budget des trois conseils subventionnaires;
- aider les diplômés à mieux gérer leur dette d'études, au moyen d'un allègement fiscal au titre de l'intérêt payé sur les prêts étudiants ainsi que d'améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants;
- aider les Canadiens à accroître leurs compétences tout au long de leur vie active en autorisant le retrait, en franchise d'impôt, de fonds d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour financer l'éducation permanente, et en étendant le crédit d'impôt pour études et la déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants aux étudiants à temps partiel;

- veiller à ce qu'il soit plus facile pour les familles de financer les études de leurs enfants en les incitant davantage à épargner, par le truchement de la nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études, qui offrira une subvention de 20 p. 100 sur la première tranche de 2 000 dollars de cotisations annuelles versées à un régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- appuyer l'emploi chez les jeunes : les crédits affectés aux jeunes à risque, qui n'ont pas de formation académique ou professionnelle de base, seront plus que doublés, et les employeurs qui embaucheront de jeunes Canadiens en 1999 et en 2000 bénéficieront d'un congé de cotisations à l'assurance-emploi;
- hausser le budget du Rescol, du Programme d'accès communautaire et du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) pour permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'écoles de profiter des avantages de la technologie de l'information.



Une société solidaire

Le budget de 1998 propose d'autres initiatives pour aider à bâtir une société solidaire :

- une aide pour les familles, grâce à une nouvelle bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- une aide supplémentaires pour les familles qui doivent assumer des frais de garde d'enfants;
- une aide pour les particuliers qui prodiguent des soins à un proche parent déficient ou âgé;
- une aide pour les personnes handicapées;
- une aide pour les travailleurs indépendants non constitués en société, qui paient des cotisations d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires;
- une aide pour les collectivités et le secteur bénévole;
- des mesures pour relever les défis environnementaux;
- des ressources pour accroître la coopération internationale.

Ce budget confirme le financement des mesures décrites dans le cadre de *Bâtir notre avenir ensemble* et d'autres mesures stratégiques annoncées depuis un an, y compris :

- la refonte du système canadien d'approvisionnement en sang conjointement avec les provinces;
- la mise en œuvre du traité international interdisant l'utilisation et ordonnant la destruction des mines terrestres;
- l'établissement d'un nouveau partenariat avec les peuples autochtones du Canada;
- un soutien à la culture canadienne.

Allègement fiscal général pour les Canadiens

Ce budget met en place un premier allègement fiscal général pour les Canadiens, à commencer par ceux qui en ont le plus besoin : les Canadiens à revenu faible ou moyen.

- Les Canadiens à faible revenu pourront gagner 500 dollars de plus en franchise d'impôt; ainsi, près de 400 000 Canadiens ne paieront plus aucun impôt.
- La surtaxe générale de 3 p. 100 sera éliminée pour près de 13 millions de contribuables dont le revenu ne dépasse pas 50 000 dollars environ, et réduite pour près de 1 million de contribuables de plus qui touchent entre 50 000 dollars et près de 65 000 dollars.

Effet global

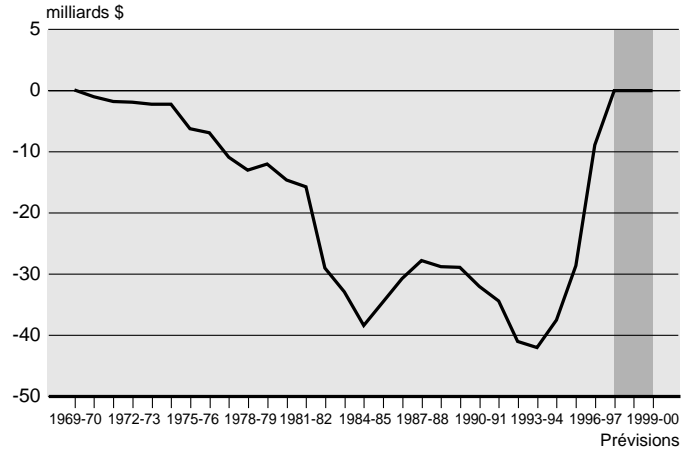
- Le coût des nouvelles mesures annoncées dans le budget totalisera 2,6 milliards de dollars en 1997-98, 1,8 milliard de dollars en 1998-99, 3,2 milliards de dollars en 1999-2000 et 4,1 milliards de dollars en 2000-01.
- Le coût d'autres mesures annoncées depuis le budget de 1997, dont celles qui figurent dans *Bâtir notre avenir ensemble*, totalisera 828 millions de dollars en 1997-98, 1,7 milliard de dollars en 1998-99 et jusqu'à 1,9 milliard de dollars en 1999-2000 et en 2000-01.
- Sur les 10,9 milliards de dollars de nouvelles dépenses, 4,7 milliards de dollars (43 p. 100) sont consacrés à la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances et 4,1 milliards de dollars (38 p. 100) serviront à accroître le financement des soins de santé et de l'éducation grâce au relèvement des transferts en espèces versés aux provinces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Cela signifie qu'environ 9 milliards de dollars, ou 80 p. 100 des nouvelles mesures de dépenses, ont trait aux deux priorités qui importent le plus aux Canadiens – l'accès aux connaissances et aux compétences ainsi qu'une aide accrue dans les domaines de la santé et de l'éducation, grâce à une hausse des transferts aux provinces.
- Des allègements fiscaux généraux et ciblés, totalisant 7 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, seront accordés principalement aux Canadiens à revenu faible ou moyen.



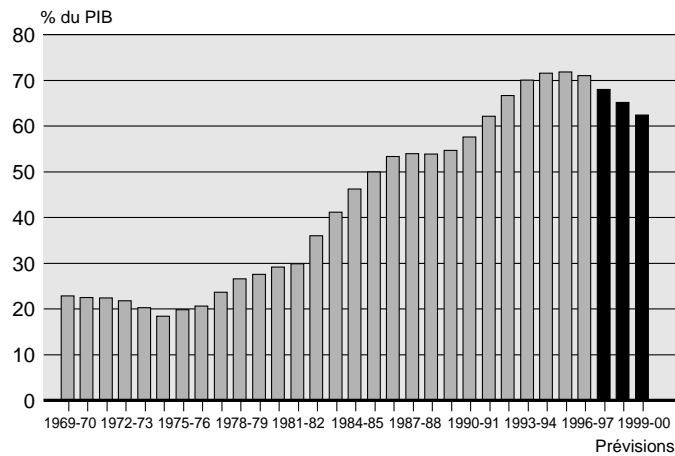
Situation et perspectives financières du Canada

- Le **budget sera équilibré** en 1997-98, un progrès spectaculaire par rapport au déficit de 42 milliards de dollars enregistré en 1993-94. C'est la première fois que le budget sera équilibré depuis 1969-70.
- Le gouvernement s'engage à **équilibrer le budget** en 1998-99 et en 1999-2000. Ce sera la première fois en près de 50 ans que le gouvernement fédéral aura équilibré ses comptes pendant trois années consécutives.
- En 1996-97, le **ratio de la dette au PIB** du Canada a enregistré sa première diminution significative en 25 ans, passant de 71,9 p. 100 en 1995-96 à 71,1 p. 100. Cela signifie que l'économie canadienne a commencé à croître plus vite que la dette publique, réduisant ainsi le fardeau que cette dernière lui impose. Le ratio de la dette au PIB diminuera encore en 1997-98, de même qu'en 1998-99 et en 1999-2000, date à laquelle il devrait descendre à environ 63 p. 100. Le but est de placer le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire décroissante permanente.
- Les **besoins financiers** – l'argent frais que le gouvernement doit emprunter – ont été éliminés après avoir atteint un niveau record de 34,5 milliards de dollars en 1992-93. En fait, le gouvernement a enregistré un léger excédent financier (1,3 milliard de dollars) en 1996-97. Cela signifie que, pour la première fois en 27 ans, le gouvernement n'a pas eu à emprunter (en termes nets) sur les marchés financiers afin de financer ses programmes ou de payer les intérêts de la dette publique. Grâce à l'engagement d'équilibrer le budget au cours des deux prochains exercices, des excédents financiers seront enregistrés jusqu'en 1999-2000.
- Les besoins financiers ou l'**excédent financier** correspondent au solde budgétaire calculé par un grand nombre d'autres pays industrialisés, dont les États-Unis. Sous cet angle, le Canada est le seul pays du Groupe des Sept (G-7) à avoir déjà équilibré ses comptes.
- Des excédents financiers signifient aussi que le gouvernement canadien peut commencer dès maintenant à réduire la **dette contractée sur les marchés** – c'est-à-dire le total des emprunts passés. De fait, d'avril à décembre 1997, le gouvernement a remboursé pour 12,9 milliards de dollars de titres négociables.
- Même avec les nouvelles mesures de dépenses proposées dans le présent budget, les **dépenses de programmes fédérales** continueront de diminuer par rapport au PIB. En 1993-94, les dépenses de programmes représentaient 16,6 p. 100 du PIB. En 1999-2000, elles seront descendues à 11,5 p. 100, leur plus bas niveau en près de 50 ans.
- L'augmentation des **recettes budgétaires** de 1993-94 à 1997-98 est due en majeure partie à la croissance économique et à la progression de l'emploi. Les allègements fiscaux ciblés et généraux proposés dans le budget limiteront la croissance des recettes budgétaires au cours des deux prochains exercices.

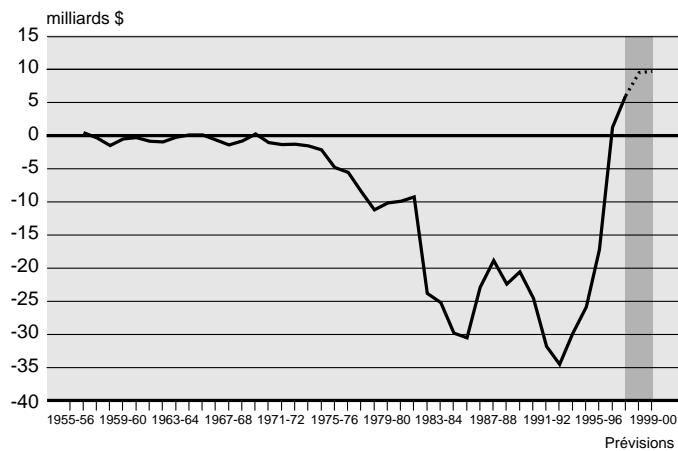
Déficit ou excédent
(selon les comptes publics)



Dettes nette du gouvernement fédéral
(selon les comptes publics)



Besoins financiers (-)/excédent (+)
(selon les comptes publics)





Situation et perspectives économiques du Canada

La situation de l'économie canadienne n'a jamais été meilleure en 25 ans, et son redressement spectaculaire se manifeste tout particulièrement par une vigoureuse croissance économique et la création de nombreux emplois.

- **L'économie a progressé** à un rythme annuel de 4,1 p. 100 au troisième trimestre de 1997, enregistrant une solide croissance pour un cinquième trimestre d'affilée. Les chiffres définitifs, qui seront connus au début de mars, devraient indiquer une expansion économique de plus de 3,5 p. 100 en 1997, le meilleur résultat depuis 1994.
- La **création d'emplois** s'est nettement accélérée. Plus de 1 million d'emplois ont été créés depuis la fin de 1993 – dont 372 000 nouveaux, au cours de la seule année 1997 –, tous à temps plein et dans le secteur privé. Malgré les pertes d'emploi temporaires dues à la tempête de verglas dans l'Est du Canada, le nombre global d'emplois n'a pas changé en janvier.
- En décembre, le **taux de chômage** est tombé à 8,6 p. 100, son plus bas niveau depuis septembre 1990.
- Les **taux d'intérêt** ont considérablement baissé, en bonne partie grâce à une saine politique économique et financière.
 - Les **taux à court terme** ont chuté d'environ 5,5 points de pourcentage entre le début de 1995 et le milieu de 1997. Bien qu'ils soient remontés depuis, ils restent inférieurs de plus de 3,5 points au niveau du début de 1995. Les taux à court terme ont été plus bas qu'aux États-Unis pendant près de deux ans, ce qui ne s'était pas vu depuis le début des années 1970.
 - Les **taux à long terme** ont continué de fléchir, le taux à 10 ans ayant maintenant baissé de plus 4 points de pourcentage depuis le début de 1995. Ce taux a baissé de 1 point complet depuis le milieu de 1997.
- **L'inflation** est à son niveau le plus bas, observé de façon durable, depuis 30 ans. En décembre 1997, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'une année sur l'autre se chiffrait à 0,7 p. 100.
- Les **consommateurs ont repris confiance** en 1997. D'après le Conference Board du Canada, la confiance des consommateurs est presque remontée à son plus haut niveau de la décennie et dépasse le niveau moyen des 30 dernières années. Cela s'est manifesté par une forte **progression des achats** de biens durables, comme les automobiles et les appareils électroménagers.
- Les **mises en chantier d'habitations** sont passées à 147 000 en 1997, soit une progression de plus de 22 000 logements par rapport à 1996.

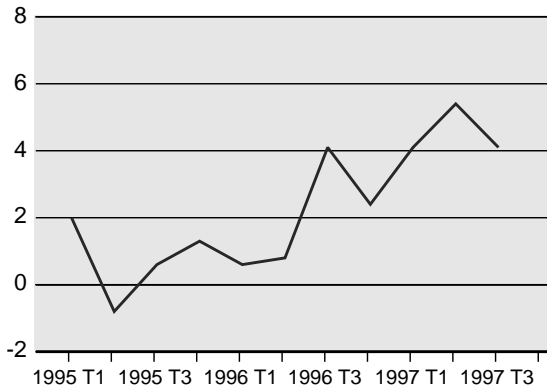
- La **confiance des entreprises** a atteint un niveau record en 1997. Les **investissements en usines et en matériel** ont enregistré une forte expansion pendant cinq trimestres consécutifs, augmentant au taux annuel moyen de 19,4 p. 100. Le **taux d'utilisation des capacités de production** dans les secteurs autres que l'agriculture est passé à 86,2 p. 100 au deuxième trimestre, affichant son plus haut niveau depuis 1988 et dépassant de plus de 4 points de pourcentage sa moyenne historique.
- Sous l'effet d'une importante hausse de la demande de produits importés, comme les machines et le matériel, les importations ont augmenté plus vite que les exportations en 1997. L'**excédent commercial** a diminué et la **balance courante** est redevenue déficitaire, mais les vigoureux investissements des entreprises accroissent la capacité de production, rendent l'économie canadienne plus concurrentielle et mettent en place les conditions nécessaires à une croissance économique et à une création d'emplois soutenues.

Par ailleurs, les perspectives économiques du Canada demeurent favorables.

- Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une solide **croissance économique** de 3,5 p. 100 cette année. Cela ferait de 1997 et de 1998 les deux meilleures années consécutives en une décennie sur le plan économique. Les perspectives pour 1999 sont également encourageantes, la croissance prévue atteignant presque 3 p. 100.
- Les **taux d'intérêt à court terme** demeureront très bas, selon les prévisions, par rapport aux moyennes historiques, même si les prévisionnistes du secteur privé s'attendent maintenant à ce que ces taux soient un peu plus hauts en 1998 qu'ils ne le prévoyaient lors de *La Mise à jour économique et financière* d'octobre dernier.
- Les **taux d'intérêt à long terme**, par contre, devraient être un peu plus bas que prévu en raison des nouveaux progrès enregistrés dans le domaine des finances publiques et de l'absence de tensions inflationnistes notables au Canada et ailleurs dans le monde.
- Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent également à ce que la forte croissance et d'autres facteurs économiques positifs continuent de favoriser la création d'emplois, ce qui ramènerait le **taux de chômage** à un niveau moyen d'environ 8,5 p. 100 en 1998 et d'un peu plus de 8 p. 100 en 1999.
- Cette évaluation favorable des perspectives économiques du Canada est partagée par des organismes internationaux de premier plan. De fait, le Fonds monétaire international (FMI) comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient que le **Canada devancera les autres pays du G-7 au chapitre de la croissance de la production et de l'emploi** en 1998.
- Dans le budget de 1998, le plan financier continue de s'appuyer sur des **prévisions plus prudentes** que le consensus du secteur privé.
 - Une marge de prudence de 80 points de base a été ajoutée aux **taux d'intérêt à court terme** en 1998, la marge étant de 50 points de base pour les **taux à long terme**. Pour 1999, l'hypothèse retenue est celle de taux supérieurs de 100 points de base à la prévision moyenne du secteur privé, et ce, à court comme à long terme.
 - L'hypothèse de planification est que la **croissance du PIB nominal** sera inférieure d'un demi-point de pourcentage à la prévision du secteur privé en 1998 et d'un point complet en 1999.

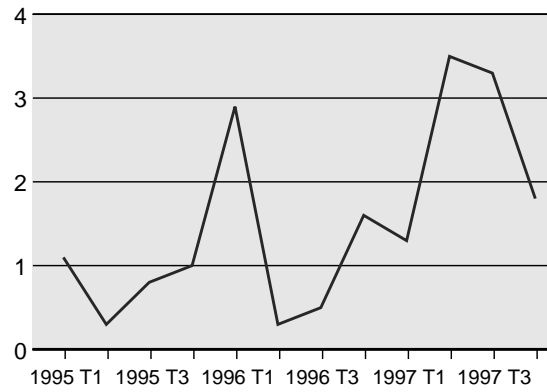
Croissance du PIB réel

% - d'un trimestre sur l'autre en taux annuels



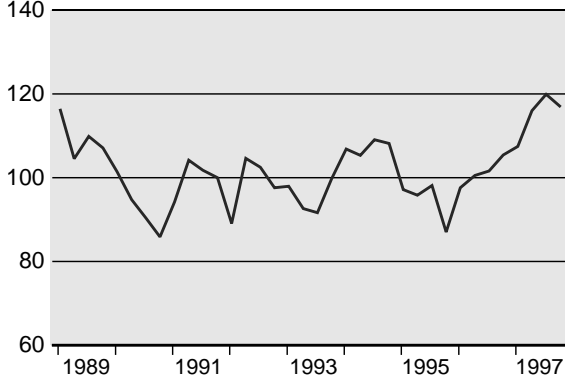
Croissance de l'emploi

% - d'un trimestre sur l'autre en taux annuels



Confiance des consommateurs

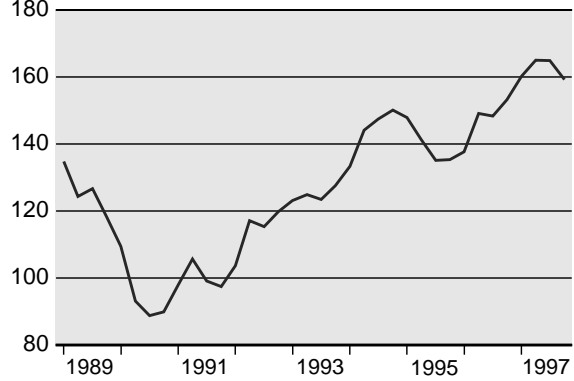
1991 = 100



Source : Conference Board du Canada.

Confiance des entreprises

1991 = 100



Source : Conference Board du Canada.



Bourses d'études canadiennes du millénaire

L'accès aux connaissances et aux compétences est la clé de la croissance économique et de la création d'emplois au cours des années à venir. Pour jouir d'une grande prospérité et d'un niveau de vie élevé au XXI^e siècle, les Canadiennes et les Canadiens doivent se préparer à occuper les emplois de demain.

Le gouvernement croit que le meilleur investissement dans l'avenir est celui qui est effectué dans les domaines de l'éducation, des connaissances et de l'innovation. C'est pourquoi il fait l'investissement le plus important jamais effectué par un gouvernement canadien afin d'appuyer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes : les bourses d'études canadiennes du millénaire.



Aide à 100 000 étudiants par année

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire gèrera une dotation initiale de 2,5 milliards de dollars et décernera des bourses d'études à plus de 100 000 étudiants par année, à compter de l'an 2000.

- Les bourses seront décernées à des personnes qui ont besoin d'aide pour financer leurs études et qui démontrent leur mérite.
- Des bourses d'une valeur moyenne de 3 000 dollars par année seront offertes aux étudiants à temps plein, et d'autres bourses seront prévues pour les étudiants à temps partiel.
- Les bourses seront décernées pendant un maximum de quatre ans d'études (ou 32 mois) menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de premier cycle.
- Les personnes pourront recevoir jusqu'à 15 000 dollars – ce qui permettra de réduire de plus de la moitié les dettes que bon nombre d'entre eux auraient autrement contractées.
- Les bourses permettront à tous les bénéficiaires d'étudier à l'extérieur de leur localité et, surtout, à l'extérieur de leur province. Il leur sera également possible de poursuivre des études d'une durée limitée à l'étranger.



Fondation indépendante

- Un projet de loi sera présenté en vue de créer la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, à titre d'organisme indépendant chargé de gérer les fonds et de décerner des bourses d'études.
- La gestion de la Fondation sera confiée à un conseil d'administration formé de personnes du secteur privé, parmi lesquels se trouvera un étudiant ou une étudiante. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, qui représente les gouvernements provinciaux, et le milieu de l'enseignement postsecondaire participeront au choix des administrateurs.

- La Fondation décidera de la manière optimale de concevoir et d'offrir les bourses du millénaire dans le respect du mandat qui lui est confié. Elle pourra éventuellement réviser, à sa discrétion, les montants moyens et cumulatifs des bourses.
- Une fois établie, la Fondation consultera de façon très étroite les gouvernements provinciaux et le milieu de l'enseignement postsecondaire. Le but sera : de faire en sorte que la Fondation octroie des bourses aux individus en évitant les doublons, de s'appuyer sur les mécanismes provinciaux existants pour l'examen des besoins, de compléter les programmes déjà en place dans les provinces et, surtout, d'augmenter l'accès des étudiants à revenu faible ou moyen aux études postsecondaires partout au Canada.
- La Fondation aura le pouvoir, sous réserve de critères en matière de mobilité, de mérite et de besoins ayant fait l'objet d'un accord mutuel, de passer des contrats avec les autorités provinciales compétentes pour la sélection des bénéficiaires qui recevront des bourses d'études canadiennes du millénaire de la Fondation.



Possibilités pour les Canadiens de tous âges

Les Canadiens et les Canadiennes de tous âges, qui étudient à temps plein ou à temps partiel dans des universités, des collèges communautaires, des établissements professionnels et techniques ou des cégeps subventionnés par l'État, seront admissibles à ces bourses.



Bâtir le Canada pour le XXI^e siècle : la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances

Les bourses d'études canadiennes du millénaire s'inscrivent dans la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances visant à faciliter l'accès aux connaissances et aux compétences, de façon à ce que les Canadiens soient mieux en mesure de décrocher et de conserver les emplois leur garantissant un niveau de vie plus élevé au XXI^e siècle. La Stratégie comporte sept volets :

- favoriser l'accès aux études postsecondaires en aidant les étudiants dans le besoin à faire face à l'augmentation des coûts;
- accroître l'aide accordée à la recherche de pointe ainsi que l'aide accordée aux étudiants diplômés qui se lancent dans la recherche;
- aider les particuliers à rembourser leurs prêts étudiants, surtout ceux qui ont des difficultés financières;
- aider les Canadiennes et les Canadiens à accroître leurs compétences pendant leur vie active;
- aider les familles à économiser pour les études de leurs enfants;
- encourager les employeurs à embaucher de jeunes Canadiens et aider ces derniers à faire la transition au monde du travail;
- permettre à plus de collectivités et d'écoles au Canada de profiter des avantages de la technologie de l'information.



Information

Budget de 1998

Allègements fiscaux pour les Canadiens

Comme la situation financière a été assainie ces dernières années, le gouvernement a pu offrir des allègements fiscaux ciblés là où les besoins étaient les plus forts et où l'incidence sociale et économique était la plus sentie, c'est-à-dire en faveur des parents dont le revenu de travail est faible, des organismes de bienfaisance, des étudiants et des personnes handicapées.

Maintenant que le budget est équilibré et que nous commençons à rembourser nos emprunts sur les marchés privés, le gouvernement est en mesure d'en faire davantage. Le budget de 1998 poursuit la politique d'allègements fiscaux ciblés et enclenche également le processus d'allègements fiscaux généraux, en commençant par ceux qui en ont le plus besoin, soit les Canadiens à revenu faible ou moyen. Dans les trois prochaines années, des allègements fiscaux totalisant 7 milliards de dollars seront accordés à ces Canadiens.



Instauration d'allègements fiscaux généraux

Le budget de 1998 propose deux nouvelles mesures qui procureront des allègements fiscaux généraux aux Canadiens à revenu faible ou moyen. Prises ensemble, ces deux mesures totaliseront près de 1,4 milliard de dollars en faveur de 14 millions de Canadiens à revenu faible ou moyen, soit 90 p. 100 des contribuables, d'ici 1999-2000.

Hausse de la partie non imposable du revenu

- À partir du 1^{er} juillet 1998, la partie non imposable du revenu des Canadiens à faible revenu sera haussée de 500 dollars.
- Cette mesure éliminera 400 000 Canadiens du rôle d'imposition et réduira les impôts de 4,6 millions Canadiens de plus.

Élimination de la surtaxe générale pour la plupart des Canadiens

- À partir du 1^{er} juillet 1998, la surtaxe générale de 3 p. 100 sera éliminée pour les Canadiens gagnant jusqu'à 50 000 dollars environ.
- Ainsi, 13 millions de contribuables ne paieront plus la surtaxe fédérale. Un million d'autres Canadiens profiteront d'une réduction notable de leur surtaxe à payer.



Octroi d'allègements fiscaux progressifs

Ces mesures prévoient une répartition très progressive des allègements fiscaux. Elles tiennent compte de la nécessité de réduire les impôts de ceux qui en ont le plus besoin – les Canadiens à revenu faible ou moyen.

Par suite de ces deux mesures, le fardeau fiscal des célibataires qui gagnent 30 000 dollars par année sera réduit de 3,0 p. 100, alors que les célibataires qui gagnent 50 000 dollars par année profiteront d'une réduction d'impôt de 2,4 p. 100. L'impôt d'une famille dont le revenu annuel est de 50 000 dollars sera réduit de 3,3 p. 100. Une famille dont le revenu annuel est de 30 000 dollars bénéficiera d'une réduction d'impôt de 31 p. 100, et le total de son impôt fédéral sur le revenu chutera à environ 300 dollars, soit environ 1 p. 100 de son revenu.



Maintien des allègements fiscaux ciblés

Bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants

- Pour constituer le régime national de prestations pour enfants, le budget de 1997 a affecté 850 millions de dollars à la création d'une Prestation fiscale canadienne pour enfants bonifiée et simplifiée.
- Pour soutenir davantage les enfants de familles à faible revenu partout au Canada, le budget de 1998 propose d'accroître la Prestation fiscale canadienne pour enfants d'une autre tranche de 850 millions de dollars. Cette bonification sera apportée en deux temps : augmentation annuelle de 425 millions de dollars commençant en juillet 1999, autre augmentation annuelle de 425 millions de dollars commençant en juillet 2000.
- Le gouvernement fédéral annoncera les détails de la bonification après les pourparlers avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et les Canadiens.

Augmentation de la déduction pour frais de garde d'enfants

Pour aider les travailleurs canadiens qui ont des enfants, le budget de 1998 propose d'accroître le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants.

- À partir de 1998, le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants sera porté de 5 000 à 7 000 dollars pour les enfants de moins de sept ans, et de 3 000 à 4 000 dollars pour les enfants âgés de sept à 16 ans. Cette mesure profitera à quelque 65 000 familles canadiennes.

Aide aux travailleurs indépendants canadiens pour payer leurs cotisations d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires

- Afin d'accorder un traitement plus équitable aux travailleurs indépendants canadiens, tous les propriétaires-exploitants d'entreprise pourront dorénavant déduire de leur revenu d'entreprise les cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires.

Aide aux particuliers qui prennent soin de membres de leur famille

Bon nombre de Canadiens dispensent des soins à un ou plusieurs membres de leur famille qui sont âgés ou handicapés, ou subviennent à leurs besoins. À l'heure actuelle, on appuie les aidants naturels au moyen du crédit pour personne déficiente à charge. Le budget de 1998 propose :

- **un nouveau crédit aux aidants naturels**, qui réduira l'impôt fédéral jusqu'à concurrence de 400 dollars pour les Canadiens qui prennent soin d'un parent âgé ou d'un membre de leur famille qui est handicapé. Cette mesure augmentera l'aide fiscale consentie à quelque 450 000 aidants naturels ou leur en fera profiter;
- **une exemption de taxe pour les aidants naturels**, à l'égard de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée, pour les dépenses engagées dans les soins temporaires à une personne qui, en raison d'une infirmité ou d'un handicap, peut difficilement être autonome.

Amélioration de l'accès aux connaissances et aux compétences

Le budget de 1998 propose une Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, qui vise à élargir l'accès aux connaissances et aux compétences dont les Canadiens auront besoin pour décrocher un emploi et augmenter leur niveau de vie. Les mesures fiscales qui y sont prévues sont les suivantes :

- allègement fiscal s'appliquant aux intérêts payés sur les prêts étudiants;
- retraits, en franchise d'impôt, de REER au titre de l'acquisition permanente du savoir;
- crédit pour études et déduction pour frais de garde d'enfants accordés aux étudiants à temps partiel.

Accroissement du soutien aux bénévoles des services d'urgence

- Afin d'appuyer les milliers de bénévoles canadiens qui assurent des services d'urgence essentiels, l'indemnité non imposable consentie aux pompiers volontaires sera doublée, passant de 500 à 1 000 dollars.
- Cette indemnité sera aussi accordée à tous les autres bénévoles des services d'urgence à partir du 1^{er} janvier 1998.



Information

Budget de 1998

Bâtir une société solidaire

Le budget de 1998 propose de nouvelles initiatives qui permettront de bâtir une société solidaire. Il s'agit notamment :

- du soutien aux familles avec enfants, par une nouvelle bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- de l'aide supplémentaire aux familles qui supportent des frais de garde d'enfants;
- du soutien aux particuliers qui prennent soin de personnes handicapées ou de membres âgés de la famille;
- de l'aide aux travailleurs indépendants qui versent des cotisations à des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires;
- du soutien aux collectivités et au secteur bénévole;
- de mesures permettant de relever des défis environnementaux;
- de ressources pour accroître la coopération internationale.

Ce budget confirme également le financement des mesures décrites dans le cadre de *Bâtir notre avenir ensemble* et d'autres mesures stratégiques annoncées au cours de la dernière année, soit :

- l'amélioration du système de soins de santé du Canada en augmentant le plancher des transferts aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux;
- l'établissement d'un nouveau partenariat avec les peuples autochtones;
- des ressources pour accroître la coopération internationale par l'intermédiaire du traité interdisant les mines terrestres;
- un soutien à la culture canadienne.

Accroissement du soutien aux familles avec enfants

- Pour arriver à mettre en place un régime national de prestations pour enfants, le budget de 1997 a débloqué 850 millions de dollars pour la bonification et la simplification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.
- Afin d'aider davantage les enfants de familles à faible revenu au Canada, le budget de 1998 propose une hausse supplémentaire de 850 millions de dollars de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cette bonification sera effectuée en deux étapes, la première prévoyant une hausse annuelle de 425 millions de dollars en juillet 1999 et la seconde, une hausse identique en juillet 2000.



- Le gouvernement fédéral publiera les détails de cette bonification après avoir tenu des discussions avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et les Canadiens.

Aide aux familles qui supportent des frais de garde d'enfants

- Le budget propose d'augmenter le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants, qui passera de 5 000 à 7 000 dollars dans le cas des enfants de moins de sept ans et de 3 000 à 4 000 dollars pour ceux de sept à 16 ans.

Aide aux particuliers prenant soin de membres de la famille

Le budget de 1998 prévoit les mesures suivantes à l'égard des particuliers prenant soin d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou de membres âgés de la famille :

- un nouveau crédit aux aidants naturels, qui réduit d'au plus 400 dollars l'impôt fédéral;
- une exemption de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée à l'intention des aidants naturels, à l'égard des dépenses engagées pour des services de soins temporaires à une personne qui, en raison de son incapacité ou de son handicap, est très peu autonome.

Aide aux travailleurs indépendants du Canada pour payer les cotisations de régimes d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires

- Pour rendre plus équitable le traitement réservé aux travailleurs indépendants du Canada, les propriétaires-exploitants d'entreprises pourront dorénavant déduire de leur revenu d'entreprise les cotisations qu'ils versent à des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires.

Soutien aux collectivités et au secteur bénévole

- Afin d'accorder un soutien aux milliers de bénévoles canadiens offrant des services d'urgence essentiels, l'indemnité exonérée d'impôt accordée aux pompiers bénévoles passera de 500 à 1 000 dollars. Elle sera également offerte aux autres bénévoles des services d'urgence à compter du 1^{er} janvier 1998.
- Pour accroître la capacité technologique du secteur bénévole, des fonds seront attribués au Soutien de réseau pour le secteur bénévole. Cette initiative permettra de lier 2 500 organismes bénévoles entre eux et à Internet.

Défis environnementaux

Pour relever les défis environnementaux, le budget de 1998 :

- prévoit 150 millions de dollars répartis sur trois ans pour les initiatives relatives aux changements climatiques;
- augmente de 34 millions de dollars par année le budget du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada, pour aider les petites et moyennes entreprises à procéder à des innovations stratégiques et à instaurer des techniques et des méthodes de pointe permettant d'utiliser plus efficacement l'énergie, l'eau et les ressources naturelles et de lutter contre la pollution.

Amélioration du système de soins de santé du Canada

- Par suite de l'assainissement de la situation financière, la toute première et la plus importante initiative du gouvernement a été de présenter un projet de loi visant à hausser le plancher des transferts en espèces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), le faisant passer de 11 à 12,5 milliards de dollars. Le budget de 1998 confirme cette hausse, qui permettra aux provinces de bénéficier de près de 7 milliards de dollars en espèces de 1997-98 à 2002-2003.
- Le budget confirme également l'affectation de 211 millions de dollars repartis sur cinq ans à la Stratégie nationale pour le VIH/SIDA ainsi que l'octroi de 60 millions de dollars répartis sur deux ans pour la refonte du système canadien d'approvisionnement en sang.
- Pour promouvoir l'avancement de la recherche médicale et les études supérieures, 134 millions de dollars supplémentaires sont affectés au Conseil de recherches médicales du Canada pour les trois prochaines années.

Nouveau partenariat avec les peuples autochtones

- Le budget de 1998 confirme les fonds consentis à l'initiative fédérale Vers un ressourcement, qui donne suite aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. Un fonds de 350 millions de dollars a été constitué pour la Stratégie de guérison visant à redresser les torts causés aux Autochtones qui ont été victimes de sévices dans les pensionnats. En outre, 126 millions de dollars supplémentaires ont été attribués à des programmes autochtones nouveaux et élargis.

Promotion de la coopération internationale

- Pour contribuer à l'atteinte des objectifs du traité interdisant les mines terrestres, le Canada versera la somme de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- Le gouvernement consacrera également 90 millions de dollars additionnels à l'enveloppe de l'aide internationale en 1997-98. Cette somme servira à défrayer les engagements pris en 1998 envers des organismes internationaux et libérera des ressources qui pourront être affectées à des initiatives des domaines de l'environnement, de la santé, de la jeunesse et de la gestion publique. De plus, le budget prévoit l'attribution de 50 millions de dollars supplémentaires à l'aide internationale en 1998-99, ce qui débloquera des ressources pour la réalisation de ces initiatives.

Soutien à la culture canadienne

- Le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes a connu un succès sans précédent, réussissant à appuyer la production d'émissions de télévision canadiennes de qualité, ainsi qu'à créer quelque 19 600 emplois à temps plein et à temps partiel au Canada. Pour que les fonds affectés ne tombent pas sous le seuil de 200 millions de dollars par année, le budget confirme la majoration du budget octroyé de 50 millions de dollars en 1998-99 et de 100 millions de dollars en 1999-2000 et en 2000-01.



Information

Budget de 1998

L'emploi chez les jeunes

Les gouvernements ont la responsabilité d'aider les jeunes Canadiens à se doter des outils dont ils ont besoin pour réussir. Pour faire sa part, le gouvernement fédéral a mis sur pied des mesures et des programmes axés sur l'acquisition de connaissances, de compétences et de l'expérience pratique dont les jeunes d'aujourd'hui ont besoin pour participer pleinement à l'économie fondée sur le savoir, en évolution.

La **Stratégie emploi-jeunesse**, annoncée en 1997, aide les jeunes Canadiens à trouver ce premier emploi si essentiel, qui leur permet de faire la transition entre les études et le marché du travail.

- **Service jeunesse Canada (SJC)** aide les jeunes chômeurs canadiens à acquérir une expérience pratique dans le cadre de projets communautaires. Le programme est une réussite : un an après leur stage au SJC, environ 85 p. 100 des participants trouvent un emploi, permanent et à temps plein pour la plupart, ou retournent aux études.
- **Jeunes stagiaires Canada** aide les jeunes Canadiens à acquérir une expérience pratique et leur permet ainsi de montrer leur savoir-faire aux employeurs.
- **Placement carrière-été** permet à d'autres jeunes Canadiens d'acquérir une expérience pratique dans l'administration publique ou dans le secteur privé.

Le **Rescol** et le **Programme d'accès communautaire** ont aussi accompli des merveilles pour les jeunes Canadiens en reliant des écoles canadiennes, des écoles des Premières nations, des bibliothèques publiques et des collectivités rurales au réseau Internet, un outil essentiel qui aide plus de gens à accéder au savoir et à découvrir les applications et les ressources en direct.



Mesures budgétaires proposées


Le budget de 1998 s'inspire de ces mesures et en propose de nouvelles pour favoriser l'emploi des jeunes.



Soutenir l'emploi chez les jeunes

Le présent budget appuie l'emploi chez les jeunes, car il fait plus que doubler les fonds consacrés aux jeunes à risque, surtout ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le gouvernement investira 50 millions de dollars additionnels en 1998-99, 75 millions de dollars en 1999-2000 et 100 millions de dollars par année ensuite. Par le biais d'ententes de partenariat avec des organismes d'employeurs et des groupes sans but lucratif, des fonds seront affectés à des programmes de formation sur le tas, d'orientation professionnelle, d'encadrement, et d'accroissement du degré d'alphabétisation, dans les cas nécessaires.



 ***Inciter les employeurs à embaucher de jeunes Canadiens***

Le chômage chez les jeunes préoccupe tous les Canadiens. Même si les gouvernements ont un rôle à jouer dans la résolution de ce problème, ils ne peuvent y arriver seuls. Un grand nombre d'employeurs du secteur privé commencent déjà à relever ce défi en offrant des débouchés à de jeunes Canadiens.

Pour inciter les employeurs à en faire davantage, le budget de 1998 propose d'accorder un congé de cotisations à l'assurance-emploi aux employeurs qui embauchent plus de Canadiens de 18 à 24 ans en 1999 et en 2000. Cette mesure réduira d'environ 100 millions de dollars les charges sociales des employeurs au titre de l'assurance-emploi en 1999 et en 2000.

 ***Rendre l'acquisition de connaissances et de compétences plus abordable et plus accessible***

Le budget de 1998 fait aussi fond sur des mesures adoptées dans des budgets antérieurs afin d'accroître la possibilité qu'ont les Canadiens d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour décrocher un emploi, aujourd'hui et dans les années à venir.

Pour les Canadiens de tout âge, la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances rendra l'acquisition de connaissances et de compétences plus abordable et plus accessible, c'est-à-dire qu'elle :

- aidera les diplômés à mieux gérer le remboursement de leurs dettes d'études au moyen d'un allègement fiscal applicable aux intérêts payés sur les prêts étudiants ainsi que des améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, de sorte qu'il vienne en aide aux personnes qui éprouvent des difficultés financières;
- aidera les Canadiens à accroître leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle en autorisant des retraits non imposables d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) aux fins de l'éducation permanente;
- octroiera des bourses d'études canadiennes du millénaire de 3 000 dollars par année en moyenne à plus de 100 000 Canadiens;
- octroiera des subventions canadiennes pour études jusqu'à concurrence de 3 000 dollars par année aux étudiants dans le besoin qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge;
- instaurera la Subvention canadienne pour l'épargne-études afin d'aider les familles à épargner pour les études de leurs enfants en suppléant aux nouvelles cotisations versées dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE);
- appuiera la recherche de pointe et les étudiants diplômés en augmentant le budget des trois conseils subventionnaires;
- accordera des crédits pour études et des déductions pour frais de garde d'enfants aux étudiants à temps partiel;
- fera profiter un plus grand nombre d'écoles et de collectivités, partout au pays, des avantages de l'ère de l'information.

En élargissant l'accès au savoir, le gouvernement fédéral bâtit une économie plus forte et une société plus solidaire en vue du XXI^e siècle.



Élargir le Rescol et le Programme d'accès communautaire

Le gouvernement investira 205 millions de dollars sur trois ans pour qu'un plus grand nombre de Canadiens continuent d'élargir leur bagage de connaissances au moyen de la technologie de l'information actuelle, axée sur l'ordinateur.

- Le **Rescol** continuera d'aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences informatiques en remettant à neuf des ordinateurs pour les écoles, en reliant à Internet des salles de classe et des collectivités des Premières nations, et en soutenant la mise au point d'outils multimédias et de logiciels qui permettent aux élèves et aux étudiants d'avoir accès à un univers du savoir en pleine expansion.
- Le **Programme d'accès communautaire** ajoutera 5 000 sites d'accès à Internet dans des milieux urbains partout au Canada. Cette mesure, conjuguée aux 5 000 sites d'accès en régions rurales actuellement mis sur pied, portera à 10 000 le nombre de sites d'accès communautaire au Canada.